

Aline Burtin Conseil

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros

Siège social : 12 rue Le Royer 69003 LYON

Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 951 142 819

**PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIE UNIQUE ET DECISIONS DES
ASSOCIES UNANIMES**

DU 6 MAI 2025 à 14h00

Madame Aline Burtin

Demeurant 12 rue Le Royer 69003 LYON

L'associé(e) unique et le(la) Président(c) de la société Aline Burtin Conseil, SAS

Souhaitant renforcer l'activité de prestation de conseil de gestion d'entreprise conforme à l'objet des statuts de la société, la Présidente s'est rapprochée de M. Jérôme Burtin, disposant d'une expérience étendue de consultant, afin qu'il rejoigne la société.

Et, en conséquence

A fixé l'Ordre du Jour ci-après :

1. Changement du nom de la Société
2. Accueil d'un nouvel actionnaire au capital de la société
3. Nomination d'un directeur général de la société
4. Fixation de la rémunération du directeur général
5. Modification en conséquence des statuts de la société
6. Réalisations des formalités de communication et d'enregistrement des décisions ci-dessus conformément aux dispositions en vigueur.

DÉCISION UNIQUE

1. Changement de nom de la société

Madame Aline Burtin décide le changement du nom de la société en « **A&J BURTIN
CONSEIL** »

Après cette première décision, Madame Aline Burtin interrompt la séance et constate, ce jour à 14h15, la cession de 50 actions composant le capital social de la société à M. Jérôme Burtin, demeurant 12 rue Le Royer 69003 Lyon (CERFA N° 2759-SD, Ordre de Mouvement établis en date du 02/04/2025) et l'appelle à statuer sur la suite de l'Ordre du Jour

AB

DECISIONS UNANIMES

2. Accueil d'un nouvel actionnaire dans la société

Les associés unanimes décident que :

- Conformément à l'article 13 des statuts de la société, Madame Aline Burtin confirme l'agrément de M. Jérôme Burtin en qualité de nouvel actionnaire de la société, selon courrier LRAR adressé par elle-même au siège de la société en date du 1^{er} avril 2025.
- Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la société, la qualité d'actionnaire de la société de M. Jérôme Burtin est inscrite sur le registre des mouvements du capital social, après constatation de la production de l'Ordre de Mouvement mentionné ci-dessus.

3. Nomination d'un directeur général de la société

Les associés unanimes décident :

- De nommer M. Jérôme Burtin, demeurant 12 rue Le Royer 69003 Lyon directeur général de la société à compter du 06/04/2025. Le directeur général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

4. Fixation de la rémunération du directeur général

Les Associés unanimes décident que le directeur général, M. Jérôme Burtin, ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de directeur général à compter du 6 avril 2025 et ce jusqu'au 31 mars 2026.

5. Modification en conséquence des statuts de la société

Les Associés unanimes décident de modifier les statuts de la société en conséquence des décisions prises ci-dessus.

6. Formalités de communication et enregistrement des décisions ci-dessus

Les Associés unanimes donne mandat au Président de réaliser toutes les formalités de publicité légale et d'enregistrement des décisions prises ci-dessus conformément aux dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, les Associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à LYON, le 6 MAI 2025



AB
JB